

Interview Olivier Cadic

« Il existe en France une profonde incompréhension de ce qu'est la compétition économique »

Olivier Cadic, 35 ans, est PDG d'Info Elec, une PME d'électronique qu'il a fondée il y a quinze ans et qui fabrique des films pour circuits imprimés. Il a commencé en avril dernier à transférer son activité à Ashford, dans le Kent (sud de l'Angleterre), une région qu'il juge beaucoup plus favorable que la France à l'épanouissement de ses affaires – moins de charges, de taxes et de réglementation.



Olivier Cadic

Il a créé l'association « La France libre... d'entreprendre ».

LE POINT : Comment réagissez-vous à l'annonce de la réduction du temps de travail légal en France ?

O. Cadic : Chaque nouvelle décision du gouvernement français, celui-ci comme les précédents, me conforte dans celle que j'ai prise moi-même d'expatrier Info Elec. Depuis un an, je clame que l'on fait courir les PME françaises avec un sac sur le dos. Non seulement rien n'a été fait pour alléger le fardeau, mais on semble même s'échiner à l'alourdir ! Il existe en France une profonde incompré-

hension de ce qu'est la compétition économique, en particulier pour les PME.

LE POINT : En l'occurrence, les PME de moins de 10 personnes ne sont pas concernées par la future loi...

O. Cadic : Ne rêvons pas ! Regardez le projet, vous verrez qu'on ne fait qu'accorder un sursis supplémentaire à ces petites entreprises, et que la loi a vocation à s'appliquer ultérieurement à elles aussi. Par ailleurs, en créant cette différenciation, on renforce encore l'effet de seuil : quelle entreprise de 9 salariés va embaucher si cela l'oblige à réduire le temps de travail pour tous ? Cela aussi, c'est bien français !

LE POINT : Mais le niveau du chômage ne justifie-t-il pas la recherche de solutions nouvelles ?

O. Cadic : Je ne vois vraiment pas ce qui, dans cette loi, pourrait m'inciter, moi, à créer des emplois en France. Au contraire, j'ai encore plus intérêt à acheter un robot que d'embaucher ! Pourquoi les autres entreprises réagiraient-elles différemment ? Le problème, c'est qu'on néglige le fait qu'employeurs et salariés sont en réalité sur le même bateau. Tous réussissent, ou échouent, ensemble.

LE POINT : Mais quitter la France, n'est-ce pas incivique ?

O. Cadic : Est-il plus incivique de rester en

France et de licencier pour tenir le coup que de partir et d'embaucher, comme je le fais ? Que je sache, on ne reproche pas leur « incivisme » à ceux qui achètent des produits étrangers ou qui sous-traitent dans d'autres pays. C'est la même démarche. Je refuse qu'on s'érige en juge ou en procureur. Je fais mon métier. Et je constate que beaucoup de gens ont tendance à partir de France. Pour les mêmes raisons.

LE POINT : Ne peut-on espérer que les 35 heures aient tout de même un effet positif pour les entreprises ?

O. Cadic : Avez-vous remarqué que l'Etat ne s'applique pas la loi à lui-même ? Si les 35 heures créaient de l'emploi sans coût pour l'employeur, on commencerait par le secteur public...

LE POINT : Vous êtes bien pessimiste !

O. Cadic : Non, au contraire. J'ai une telle foi dans les évolutions technologiques que je suis sûr que les salariés qui ne trouvent pas d'emploi en France iront en chercher ailleurs, et que les employeurs qui ne peuvent pas embaucher en France embaucheront ailleurs – tous s'affranchissant ainsi des contraintes sans cesse croissantes qui pèsent sur eux. La liberté trouve toujours son chemin. ■ (PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MANIÈRE)